

Projet de loi

concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets

Avis complémentaire du Conseil d'État

(8 mars 2016)

Par dépêche du 20 janvier 2016, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État une série d'amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission de l'économie.

Au texte desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements, des remarques préliminaires ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant les amendements parlementaires.

Au regard des explications fournies par la commission parlementaire et les commentaires relatifs aux différents amendements, le Conseil d'État est en mesure de lever ses oppositions formelles formulées dans son avis du 17 juillet 2015. Le texte des amendements n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 mars 2016.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Viviane Ecker